



**ARRETE**  
**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**LIEU DIT - 1245 BELLE VALLEE à DOMFRONT EN POIRAIE**  
**Du 21 février 2023 au 21 mars 2023**

LE MAIRE DE LA VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE,

VU les lois et règlements ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière ;  
VU la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;  
VU l'Ordonnance n° 2000-930 du 22 Septembre 2000 relative à la partie législative du Code de la Route ;  
VU le décret n° 2001-251 du 22 Mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2213-1 à L2213-6 ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière  
VU la demande de Mme HOUSSIN Méliandre pour l'entreprise SPIE CITYNETWORKS en date du 09 février 2023 ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux de fouille sur PC en enterrer sur le réseau existant orange, sur la voie en direction du Lieu-dit – 1245 LA BELLE VALLEE à DOMFRONT EN POIRAIE par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de cette route communale,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite à tous véhicules sauf riverains, secours, cars scolaires, OM

**du 20 février au 21 mars 2023**

- sur la Voie Communale en direction du Lieu-dit - 1245 LA BELLE VALLEE

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit sur cette voie au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**ARTICLE 3 :** Les prescriptions de circulation et de stationnement seront matérialisées par l'implantation d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.  
La mise en place de cette signalisation sera assurée par les soins de SPIE CITYNETWORKS.

**ARTICLE 4 :** M. le Maire de DOMFRONT EN POIRAIE  
M. le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Domfront en Poiraie  
L'entreprise SPIE CITYNETWORKS,  
et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 10 février 2023

Le Maire,

126  
Bernard Soul

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 février 2023  
Le  
Le Maire, Bernard Soul